

Le centre d'information et d'orientation du danseur

Au service de la profession

La création d'un centre d'information et d'orientation du danseur professionnel était la première des dix propositions faites en juin 1990 par le Conseil supérieur de la danse. Elle a été retenue par le ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Jack Lang et, sans retard, mise en route par la Délégation à la danse qui a dégagé les crédits nécessaires. Je suis heureux que ce nouvel organisme ait son siège au Théâtre contemporain de la danse, dont j'ai eu maintes occasions d'apprécier l'efficacité. Le centre d'information est au service de tous les danseurs sans distinction d'origine. Sa place était à Paris d'autant plus que les moyens modernes de communication permettent tous les échanges possibles entre les institutions et les personnes. Sous la responsabilité de Christophe Blandin- Estournet, âgé de trente trois ans et

A la suite de l'étude "Profession danseur" réalisée par le Conseil supérieur de la danse, le ministère de la Culture et de la Communication a confié au Théâtre contemporain de la danse la mise en place d'un centre d'information et d'orientation du danseur. Sans distinction de disciplines artistiques, les danseurs professionnels pourront bénéficier gratuitement des services qui leur seront proposés autour de quatre axes principaux : les droits sociaux (contrats d'intermittents, sécurité sociale, Assedic, Congés spectacles, retraite complémentaire...), la formation, la reconversion et la santé.

Outre la consultation et les recherches documentaires sur ces sujets, des entretiens individualisés permettront de traiter les problèmes particuliers. Ne se substituant en aucun cas aux services publics déjà existants, ce nouveau département du Théâtre contemporain de la danse, installé dans les mêmes locaux que le centre de documentation, a pour but de constituer, en collaboration avec tous les partenaires concernés, une banque de données au service des danseurs. Renseignements : 42.74.58.61

entré en fonction le 15 juillet dernier, le centre d'information et d'orientation du danseur se développera en fonction des besoins exprimés. Le surdimensionnement n'est pas nécessaire. Profitant de l'accueil du Théâtre contemporain de la danse dans ce nouveau programme, je tiens à rappeler que le Conseil supérieur de la danse n'est ni une académie ni un syndicat. C'est un groupe

de travail ouvert. Si la composition du Conseil a été fixée par décret en 1988, nous avons pris l'habitude d'auditionner des spécialistes dont la compétence nourrit le travail des commissions. Le Conseil met à l'étude des sujets d'ordre général et s'efforce d'être dans ses conclusions réaliste, c'est-à-dire utile. Igor Eisner. Président du Conseil supérieur de la danse.